

Réf: Dossier N° 055939

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MIRACLES BTP »

Siège social Abidjan, Anyama, CARREFOUR ZOZOKOI, Lot 24
BIS, Ilot 3B

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/10/2021 , et enregistrés au CEPICI le 28/10/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MIRACLES BTP »

Objet :

- BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS(BTP)
- TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES
- ASSAINISSEMENT ET RAMASSAGE D'ORDURES
- ENTRETIEN DE TOUT ESPACE BATI ET NON BATI
- FOURNITURES INFORMATIQUE ET MATÉRIELS DE BUREAU
- LOCATION ET VENTE DE VOITURE
- TRANSFERT MONÉTIQUE
- PRESTATION DE SERVICES ET DIVERS
- COMMERCE GÉNÉRAL
- FOURNITURE DE BUREAU MÉDICAL

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, CARREFOUR ZOZOKOI, Lot 24
BIS, Ilot 3B

Dirigeant(s) : M OULAI SAHI AUBIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-07417 du 26/11/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°36836/GTCA/RC/2021 du 26/11/2021

